

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 8 juin 2021

Accueil des enfants en situation de handicap en milieu scolaire ordinaire : des avancées en Charente

La société inclusive est une priorité nationale forte. Un des axes majeurs de cette politique porte sur l'école inclusive qui vise à assurer une scolarisation de qualité aux élèves en situation de handicap, **en prenant en compte leurs singularités et leurs besoins éducatifs particuliers**. L'école doit faire une place à tous les enfants avec ou sans handicap, de la maternelle au lycée, quel que soit leur handicap et leur lieu de scolarisation.



QUELQUES CHIFFRES

- **Pourcentage d'élèves en situation d'handicap** : 2,9% en France, 3,3 % Académie de Poitiers et 3,38% en Charente
- 2019-2020, la Nouvelle-Aquitaine compte **près de 11 600 enfants de 3 à 16 ans en situation de handicap** accompagnés par un établissement et service médico-sociaux (ESMS)
- 6 600 bénéficiaient d'une inclusion totale ou partielle, **soit 56,5%**,
- **Objectif : 80 % d'enfants en situation de handicap intégrés** partiellement ou totalement en milieu ordinaire.

 **EN CHARENTE** | sur 905 enfants bénéficiant d'un accompagnement en établissement ou service médico-social, 439 bénéficient d'une inclusion totale ou partielle.



>>> En Nouvelle-Aquitaine, L'ARS et l'Education Nationale engagées dans l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap

Le renforcement du partenariat entre l'ARS et l'Education nationale a permis d'engager des évolutions pour que l'école devienne dans notre région pleinement inclusive. **Des comités départementaux de suivi de l'école inclusive sont chargés** de suivre au niveau territorial la déclinaison des mesures nationales et de s'assurer des capacités de scolarisation des enfants de l'école préélémentaire au lycée. Ce comité s'est réuni aujourd'hui en Charente. L'occasion de présenter plus en détails les actions en région et en Charente en faveur d'une école plus inclusive.

>>> Les avancées en 2020 en Nouvelle-Aquitaine

👉 Une prise en charge en proximité pour favoriser l'inclusion : vers plus de places de SESSAD

Avec les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD), les établissements médico-sociaux interviennent au plus près des lieux de vie des enfants et des jeunes, y compris au sein des établissements scolaires. Les professionnels de l'éducation spécialisée se déplacent auprès des enfants afin de faciliter leur scolarité en milieu ordinaire. L'augmentation du nombre de places de SESSAD est donc l'un des leviers d'action majeure.

☞ En Nouvelle-Aquitaine, 5063 places de SESSAD installées en Nouvelle-Aquitaine / 54 315 places de SESSAD installées sur le territoire National, soit près de 10% de la capacité France entière

Pour y parvenir, 2 modalités ont été mises en œuvre :

- Le financement de créations **de nouvelles places**.
☞ Ainsi en 2020, **236 nouvelles places ont été créées dont 79 pour les enfants** porteurs d'un trouble du spectre de l'autisme (TSA),

📍 EN CHARENTE | 15 places SESSAD ont été créées dont 10 pour enfants porteurs de TSA

- **La transformation de l'offre** des instituts médico-éducatifs et des instituts thérapeutiques et pédagogiques (ITEP), c'est-à-dire des places en établissements spécialisés transformées en places de SESSAD.
☞ Ainsi en 2020, **157 nouvelles places ont été créées** grâce à cette transformation de l'offre,
☞ **Objectif : disposer dans l'offre de prise en charge sur le secteur du handicap de 50% de places permettant un accompagnement des enfants en milieu ordinaire, en particulier à l'école.**

📍 EN CHARENTE | La part des prises en charge en « proximité » (hors établissements) représente 36,1% de l'offre.

👉 Plus de classes spéciales pour les enfants porteurs de TSA

En matière d'accompagnement des enfants avec troubles du spectre de l'autisme (TSA), les études récentes confirment qu'une **scolarisation précoce augmente l'autonomie de l'enfant et améliore ses acquisitions**.

Les unités d'enseignement en maternelle autisme (UEMA) ou élémentaire (UEEA) sont des unités d'enseignement d'un établissement ou service médico-social qui sont implantées dans une école maternelle ou élémentaire pour y accueillir un petit groupe d'enfants avec TSA. Les équipes éducatives sont spécialisées, le petit nombre d'élèves dans ces classes permettent une prise en charge quasi-individualisées des enfants jusqu'aux aménagements des espaces spécifiquement pensés pour le bien-être des enfants et favorables aux apprentissages.

☞ **La Nouvelle-Aquitaine compte 18 UEMA/ 2 UEEA à la rentrée 2020. 5 nouvelles UEMA seront ouvertes à la rentrée 2021.**

📍 EN CHARENTE | Il existe 2 UEMA : une première à Angoulême et la deuxième qui a ouvert à

la rentrée 2020 à Cognac.

↳ **Garantir dans chaque département l'appui ressource médico-social pour une meilleure scolarisation des enfants porteur de handicap**

12 dispositifs intégrés d'appui à la scolarisation avec 15 équipes dédiées (2 équipes pour les départements de la Gironde, des Pyrénées-Atlantiques et de la Charente-Maritime) sont déployés dans toute la région pour apporter appui et conseil aux équipes pédagogiques et aux établissements scolaires, sensibiliser les enseignants au handicap, expertiser certaines situations, en mobilisant également les services spécialisés médico-sociaux du territoire

POEN CHARENTE | **Tout le département est couvert par le dispositif d'appui.**

L'ARS et l'Education Nationale se mobilisent et vont poursuivre leurs efforts pour répondre le plus rapidement possible aux besoins des familles sur l'ensemble du territoire de Nouvelle-Aquitaine afin de préparer la rentrée 2021 dès maintenant.

Contact presse ARS Nouvelle-Aquitaine

Tél : 06 65 24 84 60

ars-na-communication@ars.sante.fr